

A. COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE

COMPTE DE RESULTAT AU 31/08/2023		EXERCICE N-1 2021/2022	EXERCICE N 2022/2023	VARIATIONS	%
PRODUITS D'EXPLOITATION					
COTISATIONS	LA	15 616,00		-15 616,00	-100.00 %
VENTES DE BIENS ET SERVICES	LB	4 669 272,57	4 968 858,63	299 586,06	6.42 %
Ventes de fournitures et matériels	LB1	63 979,28	62 953,31	-1 025,97	-1.60 %
Contributions et prestations familles	LB2	4 605 293,29	4 905 905,32	300 612,03	6.53 %
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS	LE	1 846 209,21	2 350 658,43	504 449,22	27.32 %
Concours publics et subventions d'exploitation	LE1	1 837 316,21	1 972 081,43	134 765,22	7.33 %
Contributions financières	LE4	8 893,00	378 577,00	369 684,00	-
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS, PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	LF	8 582,07	8 913,91	331,84	3.87 %
UTILISATION DES FONDS DEDIES	LG	13 667,53	25 262,45	11 594,92	84.84 %
AUTRES PRODUITS	LH	1 945,25	1 659,24	-286,01	-14.70 %
	TOTAL I	6 555 292,63	7 355 352,66	800 060,03	12.20 %
CHARGES D'EXPLOITATION					
ACHATS DE FOURNITURES ET MATERIELS REVENDUS	MA	44 322,81	47 132,23	2 809,42	6.34 %
AUTRES CHARGES ET CHARGES EXTERNES	MC	2 912 808,92	3 130 262,37	217 453,45	7.47 %
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	ME	233 384,47	245 753,76	12 369,29	5.30 %
SALAIRES ET TRAITEMENTS	MF	1 716 038,84	1 803 889,47	87 850,63	5.12 %
CHARGES SOCIALES	MG	746 156,45	780 603,94	34 447,49	4.62 %
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	MH	889 537,37	871 013,46	-18 523,91	-2.08 %
DOTATIONS AUX PROVISIONS	MI	48 765,56	44 955,68	-3 809,88	-7.81 %
REPORT EN FONDS DEDIES	MJ	7 317,00	377 412,00	370 095,00	-
AUTRES CHARGES	MK	7 003,19	7 292,60	289,41	4.13 %
	TOTAL II	6 605 334,61	7 308 315,51	702 980,90	10.64 %
1-RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		-50 041,98	47 037,15	97 079,13	-
PRODUITS FINANCIERS					
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	NC	7 714,59	36 809,57	29 094,98	-
	TOTAL III	7 714,59	36 809,57	29 094,98	-
CHARGES FINANCIERES					
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	OB	25 120,13	23 223,59	-1 896,54	-7.55 %
	TOTAL IV	25 120,13	23 223,59	-1 896,54	-7.55 %
2-RESULTAT FINANCIER (III-IV)		-17 405,54	13 585,98	30 991,52	-
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)		-67 447,52	60 623,13	128 070,65	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS					
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	PA	8 519,06	31 555,52	23 036,46	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	PB	125 660,86	120 862,86	-4 798,00	-3.82 %
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	PC	3 088,95	4 210,63	1 121,68	36.31 %
	TOTAL V	137 268,87	156 629,01	19 360,14	14.10 %
CHARGES EXCEPTIONNELLES					

A. COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE

COMPTE DE RESULTAT AU 31/08/2023		EXERCICE N-1 2021/2022	EXERCICE N 2022/2023	VARIATIONS	%
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	QA	32 137,90	23 864,32	-8 273,58	-25.74 %
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL	QB	312,78	318,93	6,15	1.97 %
	TOTAL VI	32 450,68	24 183,25	-8 267,43	-25.48 %
4-RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		104 818,19	132 445,76	27 627,57	26.36 %
Participation des salariés aux résultats					
	TOTAL VII				-
IS des personnes morales non lucratives					
IS DES PERSONNES MORALES NON LUCRATIVES	SA	1 090,00	4 252,00	3 162,00	-
	TOTAL VIII	1 090,00	4 252,00	3 162,00	-
Total des produits (I+III+V)		6 700 276,09	7 548 791,24	848 515,15	12.66 %
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		6 663 995,42	7 359 974,35	695 978,93	10.44 %
5- EXCEDENT OU DEFICIT		36 280,67	188 816,89	152 536,22	-
Contributions reçues					
BENEVOLAT	TC	2 192,00	1 866,24	-325,76	-14.86 %
	TOTAL	2 192,00	1 866,24	-325,76	-14.86 %
Emplois des contributions reçues					
PERSONNEL BENEVOLE	UD	2 192,00	1 866,24	-325,76	-14.86 %
	TOTAL	2 192,00	1 866,24	-325,76	-14.86 %

B. BILAN SIMPLIFIE

329 - OGEC GPE SCOLAIRE SOPHIE BARAT
50 rue des Grillons

BILAN ACTIF SIMPLIFIE

92296 CHATENAY MALABRY CEDEX

BILAN ACTIF au 31/08/2023	Exercice N-1	Exercice N			Variations
	NET 2021/2022	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS (à déduire)	NET 2022/2023	
ACTIF IMMOBILISE					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES A1					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires AG/AH	2 628,23	64 733,83	-59 605,38	5 128,45	2 500,22
IMMOBILISATIONS CORPORELLES A2					
Terrains (y compris agencements et aménagements de terrains) AQ/AR	2 602,85	10 440,00	-8 881,15	1 558,85	-1 044,00
Constructions AS/AT	1 833 907,41	3 378 097,69	-1 676 128,52	1 701 969,17	-131 938,24
Installations techniques, matériel et outillage AU/AV	367 869,55	4 582 701,40	-4 311 500,43	271 200,97	-96 668,58
Autres immobilisations corporelles AW/AX	5 280 030,30	14 848 571,59	-9 373 388,61	5 475 182,98	195 152,68
Immobilisations corporelles en cours AY/AZ	431 233,16	764 126,93		764 126,93	332 893,77
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles BA/BB	14 611,20	47 486,82		47 486,82	32 875,62
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES A3/A31					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES B1					
Participations et créances rattachées BC/BD	2 401,07	3 311,70		3 311,70	910,63
Prêts BG/BH	96 579,67	92 261,08		92 261,08	-4 318,59
Autres immobilisations financières BI/BJ	651,01	781,10		781,10	130,09
TOTAL I	8 032 514,45	23 792 512,14	-15 429 504,09	8 363 008,05	330 493,60
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS ET EN-COURS CA/CB					
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES CC	4 984,10	19 361,88		19 361,88	14 377,78
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES CE/CE	36,77	1 302,53		1 302,53	1 265,76
CREANCES RECUES PAR LEGS OU DONATIONS CF/CG					
AUTRES CREANCES CH/CI	141 195,40	392 571,52		392 571,52	251 376,12
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT CJ/CK	668 678,69	2 656 699,39		2 656 699,39	1 988 020,70
DISPONIBILITES CM	2 866 282,31	657 536,71		657 536,71	-2 208 745,60
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE CN	151 128,33	152 591,26		152 591,26	1 462,93
TOTAL II	3 832 305,60	3 880 063,29		3 880 063,29	47 757,69
Ecart de conversion Actif (V)					
ECARTS DE CONVERSION ACTIF FA					
TOTAL V					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	11 864 820,05	27 672 575,43	-15 429 504,09	12 243 071,34	378 251,29

BILAN PASSIF SIMPLIFIE

BILAN PASSIF au 31/08/2023		EXERCICE N-1 2021/2022	EXERCICE N 2022/2023	Variations
FONDS PROPRES				
Fonds propres complémentaires sans droit de reprise	GA2	143 002,04	143 002,04	
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE	GA	143 002,04	143 002,04	
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE	GB			
ECARTS DE RÉÉVALUATION	GC			
Réserves pour projet de l'entité	GD2	910 984,91	910 984,91	
RÉSERVES	GD	910 984,91	910 984,91	
COMPTES DE LIAISON	GE			
REPORT À NOUVEAU	GF	5 959 593,01	5 995 873,68	36 280,67
EXCÉDENT OU DÉFICIT DE L'EXERCICE	GG	36 280,67	188 816,89	152 536,22
SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)		7 049 860,63	7 238 677,52	188 816,89
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES	GH			
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	GI	979 521,98	1 060 903,12	81 381,14
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	GJ			
TOTAL I		8 029 382,61	8 299 580,64	270 198,03
FONDS REPORTES ET DEDIES				
FONDS REPORTÉS LIÉS AUX LEGS OU DONATIONS	HA			
FONDS DÉDIÉS	HB	87 555,65	439 705,20	352 149,55
TOTAL II		87 555,65	439 705,20	352 149,55
PROVISIONS				
PROVISIONS POUR RISQUES	IA			
PROVISIONS POUR CHARGES	IB	147 244,70	189 674,40	42 429,70
TOTAL III		147 244,70	189 674,40	42 429,70
DETTES (1)				
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILÉS (TITRES ASSOCIATIFS)	JA			
EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	JB	2 400 535,85	2 166 524,91	-234 010,94
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERS	JC	20 704,34	21 021,13	316,79
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS	JD	493 735,45	501 295,59	7 560,14
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	JE	521 464,25	464 281,06	-57 183,19
DETTES DES LEGS OU DONATIONS	JF			
DETTES FISCALES ET SOCIALES	JG	137 522,74	154 349,69	16 826,95
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHÉS	JH	6 945,90		-6 945,90
AUTRES DETTES	JI	5 883,89	146,30	-5 737,59
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	JK	13 844,67	6 492,42	-7 352,25
TOTAL IV		3 600 637,09	3 314 111,10	-286 525,99
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (V)				
ECARTS DE CONVERSION PASSIF	KA			
TOTAL V				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		11 864 820,05	12 243 071,34	378 251,29

(1) Dont à plus d'un an 1 951 302,30

Dont à moins d'un an 1 362 808,80

INFORMATIONS SUR LES COMPTES

Exercice : 2022/2023

329 - OGEC GPE SCOLAIRE SOPHIE BARAT

92 - CHATENAY MALABRY CEDEX

I	Informations générales
II	Principes, règles et méthodes comptables
III	informations sur le bilan
IV	Informations sur le compte de résultat
V	Autres informations

Les comptes de l'Exercice clos au **31/08/2023** font apparaître les éléments suivants :

Total de l'Actif : 12 243 071,34

Contre 11 864 820,05 au 31/08/2022

Excédent Global 2022/2023 : 188 816,89

Contre un Excédent de 36 280,67 en 2021/2022

L'Exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du
01 Septembre 2022 au 31 Août 2023.

I/ INFORMATIONS GENERALES

1) Identification de l'OGEC, objet social, activités, moyens mis en œuvre

L'association "Groupe Scolaire Sophie Barat" est un Organisme de Gestion des Etablissements Catholiques régi par la loi du 1er juillet 1901.

Elle a pour objet, dans le respect du droit français et du statut de l'enseignement catholique d'une part, et des accords conclus au sein de l'enseignement catholique d'autre part, d'assumer juridiquement la gestion d'établissements d'enseignement fondés par la Congrégation du Sacré Coeur.

L'Association peut se livrer à toute activité se rapportant directement ou indirectement, à l'éducation, l'enseignement, la formation et la culture sous toutes leurs formes.

A cette fin, elle pourra réaliser toutes les activités parascolaires telles que l'accueil, l'hébergement, la restauration, la mise à disposition temporaire des locaux, et d'une manière générale se livrer à toute activité de quelque nature que ce soit, en lien avec son objet principal et dans le respect de la législation qui lui est applicable.

Elle pourra passer convention avec l'Etat, les collectivités territoriales, ainsi qu'avec tout organisme concourant même partiellement à son objet.

Elle pourra acquérir tous les biens nécessaires à la réalisation de son objet ou en avoir la jouissance.

Les ressources de l'association se composent :

- des contributions et participations des familles,
- des concours publics, participations et subventions d'exploitation versés par l'état et les collectivités territoriales,
- des intérêts et revenus du patrimoine de l'association,
- du produit de sa gestion propre et plus généralement de toutes ressources non interdites par la loi et les règlements en vigueur,
- d'une cotisation qui peut être demandée et fixée par le conseil d'administration.

2) Faits marquants de l'exercice et événements postérieurs à la clôture

Les travaux sur les toitures terrasses (en deux phases) ont été portés en immobilisations pour un montant de 673 k€ (dont 315 k€ d'immobilisations en cours au 31.08.2022).

Ces travaux sont financés par :

- Le Conseil Régional (Falloux) pour 98 k€ (dont 49 k€ sur l'exercice),
- Le Conseil Régional (Astier) pour 29 k€ (dont 14 k€ sur l'exercice),
- Le Conseil Départemental pour 116 k€,
- L'association Propriétaire La Barmondière Longchamp pour 325 k€,
- La Société Objectif 54 (rénovation énergétique) pour 50 k€.

Des immobilisations en cours apparaissent pour un montant total de 812 k€, dont 657 k€ concernant la rénovation de l'aile jaune, 55 k€ le portail et 47 k€ d'acomptes sur mobilier.

Nous constatons cette année un licenciement et une rupture conventionnelle pour un montant total d'indemnités de 6 k€.

Une nouvelle convention de participation financière de la ville de Châtenay-Malabry au fonctionnement des classes élémentaires du Groupe Scolaire Sophie Barat a été signée en février 2023.

Le montant de la contribution a été évalué à 1 000 € par élève d'élémentaire pour l'année 2023 (600 € en 2021.2022). Cette convention est conclue pour une durée de trois années civiles.

3) Tableau d'évolution de la population scolaire de l'Etablissement :

Secteur	Niveau	2021/2022	2022/2023	Variation	%	Nombre de classes 2022/2023
1	Elémentaire	362	369	7	1,93	13,0
2	Collège	836	830	-6	-0,72	28,0
3	Lycée général	574	585	11	1,92	15,0
4	Lycée technique	167	164	-3	-1,80	8,0

3) Tableau d'évolution de la population scolaire de l'Établissement :

Secteur	Niveau	2021/2022	2022/2023	Variation	%	Nombre de classes 2022/2023 2022/ 2023
TOTAL ELEVES		1 939	1 948	9	0,46	64,0
Demi-pensionnaires		1 470	1 475	5	0,34	
Pensionnaires		0	0	0	NA	

4) Evolution de l'effectif concernant le personnel :

NOM DU SITE	Nombre de salariés en Equivalent Temps Plein (ETP) en 2021/2022	Nombre de salariés en Equivalent Temps Plein (ETP) en 2022/2023	Variation	%
Ensemble Scolaire	45,00	47,00	2,00	+4,44
TOTAL	45,00	47,00	2,00	+4,44

5) Evolution du parc immobilier

* Surface Totale Développée : **12 703,00 m²**

- Surface Pédagogique : 9 686,00 m²

- Surface non Pédagogique : 3 017,00 m²

6) Situation Immobilière

BATIMENT	TYPE DE CONTRAT	Date de début	Durée	MODALITE D'EXECUTION
38-64 rue des Grillons Chatenay Malabry	Bail à loyer	01/09/1994	9 ans	Installations, aménagements et agencements à la charge du "preneur" Fin le 31/08/2003
Nouveau Bâtiment Primaire		01/09/2015		Aucun document fourni à ce jour.

Le bail conclu le 1/09/1994 est arrivé à échéance le 31/08/2003. Il n'y a pas de document de renouvellement à ce jour. Un courrier de l'Association Propriétaire du 15/12/2011 précise le réajustement du loyer de manière progressive sur 4 ans, de l'exercice 2012/2013 à 2015/2016.

II/ Principes, règles et méthodes comptables

1) Principes comptables

Les comptes annuels ont été établis dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base

- . continuité de l'exploitation,
- . permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été appliquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2) Référentiel comptable

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 août N ont été établis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (règlements ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié relatif au plan comptable général et n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif) et en appliquant la nomenclature comptable de l'Enseignement catholique associé à l'Etat par contrat (édition 2020) définie et publiée par la Fnogec (Fédération nationale des organismes de gestion des établissements de l'Enseignement catholique).

III/ Informations sur le bilan

1) Bilan ACTIF :

a. Variation des immobilisations (corporelles et incorporelles)

Immobilisations corporelles et incorporelles :

- Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
- Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires, en fonction de la durée d'utilisation.

Nature de l'investissement	Durée	Taux d'amortissement
Structure (gros œuvre)	25 à 50 ans	2 à 4 %
Façades, étanchéité, couverture et menuiseries extérieures	15 à 20 ans	5 à 6,66 %
Installations générales et techniques	10 à 15 ans	6,66 à 10 %
Agencements intérieurs et décoration (cloisons, carrelages...)	10 à 15 ans	6,66 à 10 %
Équipement de restauration	8 à 12 ans	8,33 à 12,5 %
Matériel et mobilier de bureau	5 à 10 ans	10 à 20 %
Mobilier scolaire	5 à 10 ans	10 à 20 %
Mobilier cantine et hébergement	5 à 10 ans	10 à 20 %
Matériel et équipements pédagogiques	3 à 10 ans	10 à 33,33 %
Matériel de transport	3 à 5 ans	20 à 33,33 %
Matériel informatique	2 à 5 ans	20 à 50 %
Matériel de reprographie	2 à 5 ans	20 à 50 %
Logiciels	2 à 3 ans	33,33 à 50 %

NATURE	Montant Brut au 01/09/2022	Acquisitions	Sorties	Virement poste à poste	Valeur brute au 31/08/2023
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Donations temporaires d'usufruit	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	61 552,50	5 433,73	2 252,40	0,00	64 733,83
Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Terrains (y compris agencements et aménagements de terrains)	10 440,00	0,00	0,00	0,00	10 440,00
Constructions	3 378 097,69	0,00	0,00	0,00	3 378 097,69

NATURE	Montant Brut au 01/09/2022	Acquisitions	Sorties	Virement poste à poste	Valeur brute au 31/08/2023
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 528 738,50	47 428,64	8 076,94	14 611,20	4 582 701,40
Autres immobilisations corporelles	14 076 710,69	340 627,74	0,00	431 233,16	14 848 571,59
Immobilisations corporelles en cours	445 844,36	811 613,75	0,00	-445 844,36	811 613,75
Biens reçus par legs et donations destinés à être cédés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	22 501 383,74	1 205 103,86	10 329,34	0,00	23 696 158,26

Parmi les acquisitions principales :

- 52 k€ de matériels pédagogiques dont 5 k€ sur la taxe d'apprentissage (déduction faite des immo. en cours 21.22),
- 242 k€ de travaux toitures terrasses (déduction faite des immo. en cours 21.22),
- 812 k€ d'immobilisations en cours, dont 500 k€ de rénovation Aile Jaune, 156 k€ de menuiseries Aile Jaune et 55 k€ de portail.

b. Variation des amortissements

NATURE	Montant Brut au 01/09/2022	Dotations	Diminutions et/ou reprises	Virement poste à poste	Valeur brute au 31/08/2023
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Donations temporaires d'usufruit	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	58 924,27	2 933,51	2 252,40	0,00	59 605,38
Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agencements et aménagements de terrains	7 837,15	1 044,00	0,00	0,00	8 881,15
Constructions	1 544 190,28	131 938,24	0,00	0,00	1 676 128,52
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 160 868,95	158 708,42	8 076,94	0,00	4 311 500,43
Autres immobilisations corporelles	8 796 680,39	576 708,22	0,00	0,00	9 373 388,61
TOTAL	14 568 501,04	871 332,39	10 329,34	0,00	15 429 504,09

c. Variation des immobilisations financières

Libellé	Montant brut au 01/09/2022	Augmentation	Sorties	Valeur brute au 31/08/2023
Participations et créances rattachées	2 401,07	910,63	0,00	3 311,70
Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêts et autres immobilisations financières	97 230,68	130,09	4 318,59	93 042,18
TOTAL	99 631,75	1 040,72	4 318,59	96 353,88

Dont effort à la construction : 92 k€.

d. Créances usagers, autres créances, fournisseurs débiteurs

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont éventuellement dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Toutes les créances apparaissant au bilan ont une échéance inférieure à 1 an.

NATURE	MONTANTS				PROVISIONS			
	2021/2022	2022/2023	Variation	%	2021/2022	2022/2023	Variation	%
Avances et acomptes versés sur commandes	4 984,10	19 361,88	14 377,78	NA	0,00	0,00	0,00	NA
Créances clients, usagers et comptes rattachés	6 424,56	1 302,53	-5 122,03	-79.73	6 387,79	0,00	-6 387,79	-100.00
Créances reçues par legs ou donations	0,00	0,00	0,00	NA	0,00	0,00	0,00	NA
Autres créances	141 195,40	392 571,52	251 376,12	NA	0,00	0,00	0,00	NA
TOTAL	152 604,06	413 235,93	260 631,87	NA	6 387,79	0,00	-6 387,79	-100.00

Autres créances : dont Subvention Région 127 k€, Subvention Département 116 k€ et autres subventions 125 k€.

e. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement constituées de sicav monétaires, sont valorisées par référence à leur valeur d'entrée dans le patrimoine, les mouvements étant enregistrés selon la méthode du "premier entré, premier sorti".

Seules les moins - values latentes affectent l'exercice et sont comptabilisées sous la forme d'une provision pour dépréciation.

NATURE	2021/2022	2022/2023	Variation	%	plus ou moins value latente
Obligations	200 000,00	0,00	-200 000,00	-100,00	0,00
Compte a terme nantis	465 442,69	0,00	-465 442,69	-100,00	0,00
Compte a terme sg cdn	0,00	1 584 224,34	1 584 224,34	0,00	0,00
Compte a terme sg	0,00	870 000,00	870 000,00	0,00	0,00
Compte a terme caisse d'epargne	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00
Interets courus s/oblig, bons val. ass.	3 236,00	2 475,05	-760,95	-23,52	0,00
TOTAL	668 678,69	2 656 699,39	1 988 020,70	0,00	0,00

Remboursement Obligations en 10/2022 pour 200 k€,

Transfert compte à terme Nantis 465 k€ vers compte à terme SG Nantis : total 870 k€ (garantie de l'emprunt jusqu'en 7/2032),

Deux comptes à terme SG, renouvelables mensuellement : 1 584 k€ (intérêts courus 2 k€),

Un compte à terme Caisse d'Epargne (6/23-6/24) : 200 k€.

f. Comptes de régularisation Actif

	2021/2022	2022/2023	Variation	%
Charges constatées d'avance	151 128,33	152 591,26	1 462,93	0,97
TOTAL	151 128,33	152 591,26	1 462,93	0,97

2) Bilan PASSIF :

a. Mouvements des fonds propres

	Montant au début de l'exercice 01/09/2022	Augmentation	Diminution	Montant à la fin de l'exercice 31/08/2023
Fonds propres sans droit de reprise	143 002,04	0,00	0,00	143 002,04
Fonds propres avec droit de reprise	0,00	0,00	0,00	0,00

a. Mouvements des fonds propres

	Montant au début de l'exercice 01/09/2022	Augmentation	Diminution	Montant à la fin de l'exercice 31/08/2023
Ecart de réévaluation	0,00	0,00	0,00	0,00
Réserves	910 984,91	0,00	0,00	910 984,91
Comptes de liaison	0,00	0,00	0,00	0,00
Report à nouveau	5 959 593,01	36 280,67	0,00	5 995 873,68
Excédent ou déficit de l'exercice	36 280,67	188 816,89	36 280,67	188 816,89
Sous total : Situation nette	7 049 860,63	225 097,56	36 280,67	7 238 677,52
Fonds propres consommables	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement	979 521,98	202 244,00	120 862,86	1 060 903,12
Provisions réglementées	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	8 029 382,61	427 341,56	157 143,53	8 299 580,64

Subventions d'investissements :

En application du plan comptable général, les subventions d'équipement destinées à acquérir des immobilisations sont inscrites dans les comptes 13 présentés au passif du bilan dans les fonds propres. Elles font l'objet d'une constatation progressive dans le compte de résultat en produit exceptionnel.

La reprise des subventions d'investissement qui financent des immobilisations amortissables s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement des immobilisations acquises au moyen de ces subventions.

Subvention acquises au titre de l'exercice 2022/2023 :

Des subventions d'investissements sont assorties d'un droit de reprise en fonction des termes de la convention signée avec l'État, les collectivités territoriales ou autres établissements publics. Le montant de ce droit de reprise au 31/08/23 est de 380 € pour la Région et 430 k€ pour le Département.

Solde Subvention Région (LEG et LET) pour les travaux de toits Terrasses : 64 k€,
Subvention Département des travaux toits Terrasses et sanitaires : 116 k€,
Subvention Informatique Département 2022 : 18 k€

Affectation de résultat 2021/2022 :

L'assemblée générale en date du 25 janvier 2023 a approuvé les comptes. Le résultat de 36 280,67 euros a été affecté en report à nouveau.

b. Les provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont été déterminées selon les modalités de constitution et d'évaluation prescrites par la réglementation comptable.

	Montant au début de l'exercice 01/09/2022	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice 31/08/2023
Provisions pour risques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour charges	147 244,70	44 955,82	1 127,36	1 398,76	0,00	189 674,40
TOTAL	147 244,70	44 955,82	1 127,36	1 398,76	0,00	189 674,40

Engagement pris en matière de retraite :

Les calculs de provision pour IDR au 31/08/2023 prennent en compte un âge probable de départ en retraite de 62 ans. Les indemnités des personnels ayant atteint ou dépassé l'âge de 52 ans au 31/08 sont provisionnées pour 1/10^{ème} chaque année.

c. Fonds dédiés

Ce sont des rubriques du passif qui enregistrent à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu être encore utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Projet(s) défini(s)	Montant initial	Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice (compte 789)	Engagement à réaliser sur ressources affectées (compte 689)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Subvention APEL Projet Numérique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subvention APEL 92 Projet Numérique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subvention APEL Vidéoprojecteur	1 840,00	381,07	368,01	0,00	13,06
Subvention APEL 92 Vidéoprojecteur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subvention CREAPI Cafétéria	30 000,00	21 000,00	3 000,00	0,00	18 000,00
Subvention Asso. Longchamp Normes Handicap	50 000,00	27 082,18	5 000,01	0,00	22 082,17
Subvention APEL Labo langues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subvention APEL informatique	7 229,07	3 089,67	1 445,82	0,00	1 643,85
Subvention Asso. Longchamp Sanitaires	50 000,00	28 902,22	3 333,34	0,00	25 568,88

Projet(s) défini(s)	Montant initial	Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice (compte 789)	Engagement à réaliser sur ressources affectées (compte 689)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Subvention APEL Piano Chapelle	1 317,00	1 100,51	263,40	0,00	837,11
Subvention APEL Vidéoprojecteurs	6 000,00	6 000,00	1 841,10	0,00	4 158,90
Subvention Asso. Longchamp Toits Terrasses (P	225 000,00	0,00	9 000,00	225 000,00	216 000,00
Subvention Asso. Longchamp Toits Terrasses (P	100 000,00	0,00	10,96	100 000,00	99 989,04
Subvention Objectif 54 Toits Terrasses	49 854,00	0,00	999,81	49 854,00	48 854,19
Subvention APEL Casiers	2 558,00	0,00	0,00	2 558,00	2 558,00
TOTAL	523 798,07	87 555,65	25 262,45	377 412,00	439 705,20

d. Etat des échéances des dettes :

	Montant au début d'exercice au 01/09/2022	Montant en fin d'exercice au 31/08/2023	Variation		Echéance	
			Valeur	%	Jusqu'à un an	à plus d'un an
Emprunts obligatoire et assimilés (titres associatifs)	0,00	0,00	0,00	NA	0,00	0,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 400 535,85	2 166 524,91	-234 010,94	-9.75	236 243,74	1 930 281,17
Emprunts et dettes financières	20 704,34	21 021,13	316,79	+1.53	21 021,13	0,00
Sous total : dettes financières	2 421 240,19	2 187 546,04	-233 694,15	-8.22	257 264,87	1 930 281,17
Avances et acomptes reçus	493 735,45	501 295,59	7 560,14	+1.53	501 295,59	0,00
Dettes fournisseurs	521 464,25	464 281,06	-57 183,19	-10.97	464 281,06	0,00
Dettes des legs et donations	0,00	0,00	0,00	NA	0,00	0,00
Dettes fiscales et sociales	137 522,74	154 349,69	16 826,95	+12.24	154 349,69	0,00
Dettes sur immobilisations	6 945,90	0,00	-6 945,90	-100.00	0,00	0,00
Autres dettes	5 883,89	146,30	-5 737,59	-97.51	146,30	0,00
Sous total : autres dettes	1 165 552,23	1 120 072,64	-45 479,59	-194.71	1 120 072,64	0,00
TOTAL	3 586 792,42	3 307 618,68	-279 173,74	-202.93	1 377 337,51	1 930 281,17

e. Comptes de régularisation Passif :

Produits Constatés d'avance :

	2021/2022	2022/2023	Variation	%
Produits constatés d'avance	13 844,67	6 492,42	-7 352,25	-53,11
TOTAL	13 844,67	6 492,42	-7 352,25	-53,11

Taxe d'apprentissage collectée à affecter :

		TAXE (n-1) 2022	TAXE (n) 2023
A nouveau 1er septembre (n-1) 2022 :		9 823,47	
Report 1er janvier (n) 2023 :			
Taxe Reçue sur l'exercice :			
Utilisation d'équipement : (Compte 131810)	4 968,00	4 968,00	
Utilisation de fonctionnement : (Compte 733100)	4 855,47	4 855,47	
<u>Solde* intermédiaire au 31 décembre (n-1) 2022</u> <u>(solde* nul ou positif si accord de report par la Préfecture)</u>			
Reliquat au 31 août (n) 2023 : (compte 487810)			

IV/ Information sur le compte de résultat

1) Information sur les concours publics et les subventions

Le règlement comptable ANC n° 2018-06 a mis en évidence une nouvelle catégorie de produits appelés « concours publics » et comptabilisés en comptes 73.

conformément au règlement comptable ANC 2018-06, les concours publics comprennent :

- Les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions ;
- Les reversements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.

Concours publics et subventions obtenus en cours de l'exercice (en €)	Exercice N-1 2021/2022	Exercice N 2022/2023
Aides à l'emploi	9 333,32	0,00
Aides au développement des compétences	0,00	0,00
Financement par la taxe d'apprentissage des formations initial	7 035,99	0,00
Financement des formations par apprentissage	0,00	0,00
Forfaits d'externat	1 808 126,50	1 943 068,36
dont forfait Etat	754 894,98	764 216,25
dont forfait Région	489 087,00	501 662,00
dont forfait Département	411 873,02	456 592,99
dont forfait Communes et groupements de communes	152 271,50	220 597,12
Concours publics affectés à la formation professionnelle conti	0,00	0,00
Concours publics de l'Etat relatifs à l'enseignement agricole	0,00	0,00
Autres concours publics	0,00	0,00
Sous-total : concours publics	1 824 495,81	1 943 068,36
Subventions État	7 936,00	16 934,00
Subventions Région	1 794,00	4 406,00
Subventions Département	3 090,40	2 817,60
Subventions Communes et groupements de communes	0,00	0,00
Autres subventions d'exploitation	0,00	4 855,47
dont programmes de l'Union Européenne (Erasmus +...)	0,00	0,00
dont autres subventions (à détailler)	0,00	0,00
Report de subventions	0,00	0,00
Sous-total: subventions d'exploitation	12 820,40	29 013,07
TOTAL	1 837 316,21	1 972 081,43

2) Rémunération des dirigeants :

En son article 20, la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 stipule :

"Les associations, dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 €, doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en natures.

Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération.

Nous ne publions pas la rémunération du dirigeant, car l'association ne comporte qu'un seul dirigeant, ce qui reviendrait à divulguer une rémunération individuelle.

3) Honoraires du Commissaire aux comptes :

	Montant
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	11 520,00
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	0,00
TOTAL	11 520,00

4) Les éléments exceptionnels :

Les Produits Exceptionnels	(156 629,01)
- Rappel forfait Etat 21.22 (772110) :	8 859.75 €
- Rappel Subvention Région BAEF (772120) :	2 000.00 €
- Forfait Social 2019 (772800) :	2 482.00 €
- BNP / Autolaveuse (772800) :	3 077.57 €
- Facture CBO / liquidation (772809) :	12 371.46 €
- Quote-part de TA / Immobilisations (777810) :	24 104.73 €
- Quote-part de subvent. virée au cpte de résultat (77788.) :	96 758.13 €
- Remboursement résiliation / Ricoh (797800) :	4 210.63 €
- Divers :	2 764.74 €
Les Charges Exceptionnelles	(24 183,25)
- Dons, libéralités (671300) :	1 607.00 €
- BNP résiliation / Ricoh (671800) :	4 891.15 €
- AKTO 0.20% 21.22 (672000) :	3 347.67 €
- Honoraires 21.22 négoce forfaits (672000) :	3 000.00 €
- Divers :	11 337.43 €

V/ Autres informations

1) Engagements financiers donnés et reçus

- La Société Générale a pris pour garantie du remboursement de l'emprunt de 2 900 k€ du 26/06/2020 à échéance finale du 26/06/2032, le nantissement d'un compte titres de placement à hauteur de 870 k€.

- Prêts et subventionnements garantis par la SOGAMA :

Capital : 3 311.70 €

Fonds de Garantis : 651.01 €

- Le prestataire API a participé financièrement aux travaux d'aménagement de la restauration pour un montant de 281 k€. A titre de condition essentielle, en cas de résiliation du contrat avant la fin de l'amortissement des investissements (15 ans), l'établissement devra racheter lesdits investissements à API Restauration, selon le tableau d'amortissement fourni :
Capital restant dû au 31/08/2022 : 239 785.69 €.

2) Contributions volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit.

La Nouvelle Réglementation Comptable ANC 2018-06 impose le recensement et la comptabilisation des contributions volontaires en nature en pied de compte de résultat, dont le bénévolat, dès lors que l'information est jugée significative. Selon la recommandation de la FNOGEC, l'ensemble des bénévoles œuvrant pour les missions et les activités de l'OGEC doit être pris en compte. Les membres des instances statutaires peuvent en faire partie.

Il a été enregistré cette année un montant de 2 k€ en classe 8, représentant uniquement les membres des instances statutaires.

a. Autres informations

Le bénévolat est une constante de l'Enseignement Catholique, une contribution précieuse au bon fonctionnement des établissements. Sa valorisation permet notamment d'obtenir des coûts complets et réels, ainsi que d'appréhender véritablement tous les moyens nécessaires au bon fonctionnement de chaque niveau d'enseignement.

	NOM - PRENOM	POSTE OCCUPE	Lien avec l'OGEC	Nbre d'heures	Taux horaire	Valorisation Brute
Membres d'OGEC	10 Personnes			108,00	17,28	1 866,24
Personnel mis à disposition par la commune				0,00		0,00
TOTAL				108,00		1 866,24

GROUPE SCOLAIRE SOPHIE BARAT

Association à but non lucratif

**Siège social : 50 rue des Grillons
92290 CHATENAY MALABRY**

* * * *

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2023

* * * *

A l'assemblée générale de l'association à but non lucratif GROUPE SCOLAIRE SOPHIE BARAT,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association GROUPE SCOLAIRE SOPHIE BARAT relatifs à l'exercice clos le 31/08/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les forfaits d'externats enregistrés sur la période ressortent à 1 722 471 €. Nous nous sommes assurés de leur réalité au regard des notifications par les financeurs et de leur correct rattachement à l'exercice concerné.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son activité, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

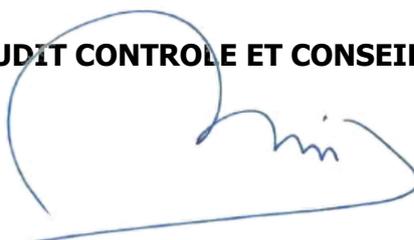
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 03 janvier 2024

AUDIT CONTROLE ET CONSEIL



Pierre Michel DAVID
Commissaire aux comptes